

## De l'OGEC

L'OGEC (Office de Gestion de l'Enseignement Catholique) est une association loi 1901.

Il est constitué de membres bénévoles :

- Membres actifs : toute personne intéressée par la vie de l'établissement.
- Membres de droit : un représentant de la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique, un représentant de l'UDOGEC, le président de l'APEL.

Le Conseil d'Administration (4 réunions par an) nomme un Bureau (président, vice-président, trésorier et secrétaire).

Le chef d'établissement est nommé par l'Evêque sur proposition de l'OGEC. Il siège au CA comme invité de droit avec voix consultative.

L'OGEC est assisté d'un commissaire aux comptes et d'un expert-comptable.

Les missions de l'OGEC :

- L'OGEC a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissement(s) ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle (diocèse ou congrégation) et aux textes internes à l'Enseignement catholique.
- Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif.
- Il est l'employeur des personnels de droit privé (et non des professeurs de droit public, venant du Rectorat).
- Le CA décide des opérations de gestion courante, notamment de trésorerie, et des budgets annuels d'investissement et de fonctionnement, proposés par le chef d'établissement, en cohérence avec les projets pédagogiques, éducatifs et pastoraux ; il arrête le plan pluriannuel d'investissement et en fait le suivi. Il décide des tarifs (contribution famille, repas, activités).